



22 mars 2015 (correction)

Le fournisseur de main-d'œuvre Atlanco Rimec « condamné » pour dumping social dans le secteur européen de la construction.

Trois ans après le lancement de la campagne offensive de la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois à l'encontre de l'agence intérim irlandaise, Atlanco Rimec, suite à l'exploitation de milliers de travailleurs étrangers issus de divers pays d'Europe orientale, les premiers résultats apparaissent.

Le 14 mars 2015, la société de construction française Bouygues a été mise en accusation, en tant qu'entrepreneur principal d'Atlanco Rimec, au paiement d'un dédommagement de 150 000 euros et au remboursement de 22 millions d'euros à la sécurité sociale et au fisc français. La convocation en première instance fait référence à la mise en place volontaire de structures transfrontalières complexes en vue d'engager illégalement 500 travailleurs polonais et roumains pendant plusieurs années. La fraude sociale s'est déroulée sur un chantier de construction à Flamanville.

Le 18 mars 2015, dans un jugement interlocutoire aux Pays-Bas, Atlanco a été condamné au versement de 500 000 euros sur un compte bloqué, à titre d'avance sur la condamnation définitive. En outre, la société Atlanco doit immédiatement transmettre toutes les données demandées et respecter la CCT construction néerlandaise. Le jugement définitif est attendu en juin 2015. La condamnation fait suite au détachement illégal de 180 travailleurs portugais et 25 travailleurs polonais sur le chantier de construction néerlandais « Avenue 2 » à Maastricht. Lors de sa défense, Atlanco a tenté – comme moyen de pression – d'accuser personnellement les dirigeants syndicaux de diffamation. Cette demande a été rejetée.

Malheureusement, la fraude sociale d'Atlanco Rimec n'est que la partie émergée de l'iceberg. Chaque jour, des milliers de travailleurs étrangers sont exploités comme « main-d'œuvre bon marché », sans aucune protection sociale. La FETBB réclame que le problème du dumping social transfrontalier soit traité prioritairement au niveau européen et national et que :

- la fraude sociale soit reconnue comme un délit ;
- le nombre d'inspections sur les chantiers de construction soit considérablement accru et que les services d'inspection nationaux soient sérieusement renforcés (logistique, personnel et compétences) ;
- les services d'inspection nationaux collaborent efficacement et échangent les informations ;
- que le travail intérimaire dans le secteur de la construction ne soit pas si facilement autorisé, soit sérieusement contrôlé, voire même interdit ;
- que le problème des faux détachements soit abordé au niveau national et européen ;
- que l'Europe crée un Europol social, capable de mieux lutter contre l'exploitation sociale transfrontalière ;
- le système européen de détachement soit profondément réformé ;
- le problème des sociétés boîte aux lettres soit abordé au niveau européen.

Contact :

Sam Hägglund, samhagglund@efbh.be – tél. : +32 475 84 06 51

Werner Buelen, wuelen@efbh.be – tél. : +32 475 84 06 48